

Béziers : Jean-Baptiste Libouban dénonce un abus d'autorité après sa garde à vue

il y a 13 heures 0 ALAIN MENDEZ



À 82 ans, l'homme adepte de la non-violence vit à la communauté de l'Arche à Joncels.
ALAIN MENDEZ

[Twitter](#)

7

Jean-Baptiste Libouban avait passé sept heures en garde à vue à la gendarmerie de Béziers pour le vol de piquets - qu'il conteste - sur un chantier éolien.

Une semaine après, il n'en revient toujours pas ! Convoqué avec deux de ses camarades à la gendarmerie de Béziers, [Jean-Baptiste Libouban a passé 7 h en garde à vue pour des vols de piquets sur le chantier éolien de Bernagues à Joncels, en janvier 2014](#). Ce qu'il conteste fermement.

"Des piquets sur un site illégal"

"Ce jour-là, avec des opposants nous avons enlevés des piquets sur un site illégal pour les amener en sous-préfecture de Lodève et tenter d'avoir un rendez-vous avec la sous-préfète. Piquets qui ont été ensuite rendu au promoteur, la société ERL", raconte celui qui a été à l'origine du mouvement des Faucheurs volontaires avec qui il a mené de nombreux combats contre les champs d'OGM.

À 82 ans, Jean-Baptiste Libouban qui vit à la communauté de l'Arche au nord ouest de Lodève s'est engagé au côté du Collectif 34 pour dénoncer l'éolien industriel qui défigure les paysages de l'Escandorgue. Et de pointer une garde à vue disproportionnée selon lui par rapport aux faits. "Mobiliser trois gendarmes une journée, ça n'a pas de sens. C'est un abus d'autorité envers des lanceurs d'alerte qui ont mené un acte citoyen pacifique et à visage découvert".

Un militant adepte de la non-violence

Avant de s'interroger : "Qu'il y ait une vengeance du promoteur qui porte plainte je le comprends, mais une intimidation. Pour quelle raison ? Qu'est-ce qu'il y a derrière la décision de la juge d'instruction ?". Le militant, adepte de la non-violence attend maintenant de passer devant la justice pour l'affaire des piquets, et pour refus de donner son ADN lors de sa garde à vue. "Ca m'avait déjà valu un procès à l'époque des faucheurs et j'avais été relaxé en appel. Cette nouvelle affaire nous a fait une pub qui n'était pas prévue et j'ai beaucoup de sollicitations depuis. Un procès permettra de reparler de l'abus éolien industriel et des profits financiers des sociétés qui exploitent les parcs."

[Justice Béziers Lodève Joncels](#) il y a 13 heures 0